

Julie CARAGLIO

Expert-Comptable
Inscrit au tableau de l'Ordre – Région de Marseille

Commissaire aux comptes
Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix Bastia

ASSOCIATION ADAM
Siège social : 4 Rue de la Santoline
06200 NICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2022



Julie CARAGLIO

Expert-Comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre – Région de Marseille

Commissaire aux comptes

Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix Bastia

Julie CARAGLIO

Expert-Comptable
Inscrit au tableau de l'Ordre – Région de Marseille

Commissaire aux comptes
Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix Bastia

A l'attention de Monsieur Latapie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADAM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ADAM à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Julie CARAGLIO

Expert-Comptable
Inscrit au tableau de l'Ordre – Région de Marseille

Commissaire aux comptes
Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix Bastia

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des

Julie CARAGLIO

Expert-Comptable
Inscrit au tableau de l'Ordre – Région de Marseille

Commissaire aux comptes
Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix Bastia

procédures d'audit face à ces risques, et recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Antibes,
Le 6 Octobre 2023

Julie CARAGLIO,
La Commissaire aux comptes



Julie CARAGLIO

Expert-Comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre – Région de Marseille

Commissaire aux comptes

Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

ASSOCIATION ADAM
Siège social : 4 Rue de la Santoline
06200 NICE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31/12/2022

Jean-Marc LATAPIE
Président



Julie CARAGLIO

Expert-Comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre – Région de Marseille

Commissaire aux comptes

Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Julie CARAGLIO

Expert-Comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre – Région de Marseille

Commissaire aux comptes

Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Antibes, le 6 Octobre 2023

Jean-Marc LATAPIE
Président



JULIE CARAGLIO
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	8 712	4 217	4 495	2 900	1 595	55.00	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	43 707	16 916	26 791	17 990	8 801	48.92	
	Autres immobilisations corporelles	248 337	80 777	167 559	61 476	106 083	172.56	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	30		30	30				
Prêts								
Autres immobilisations financières	4 586		4 586	2 651	1 935	72.99		
Total II	305 372	101 911	203 461	85 047	118 414	139.23		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	1 427		1 427	2 612	1 185	45.37	
	Avances et acomptes versés sur commandes	5 290		5 290	10 628	5 338	50.23	
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés				7 664	7 664	100.00	
	Autres créances	177 711		177 711	138 691	39 019	28.13	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	420 235		420 235	229 059	191 176	83.46		
Charges constatées d'avance (3)	6 234		6 234	4 256	1 978	46.47		
Total III	610 897		610 897	392 911	217 987	55.48		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	916 269	101 911	814 358	477 958	336 401	70.38		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	444 709		191 985	252 724	131.64	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	29 979		6 904	23 074	334.19	
Subventions d'investissement Provisions réglementées	106 184		54 042	52 142	96.48		
Total I	580 872		252 932	327 940	129.66		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 472		13 957	5 515	39.51		
Dettes fiscales et sociales	180 575		196 184	15 609	7.96		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	4 258		1 563	2 695	172.36		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	29 182		13 321	15 861	119.06	
	Total IV	233 487		225 026	8 461	3.76	
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		814 358		477 958	336 401	70.38	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

233 487

225 026

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	21 627		21 627	16 816	4 811	28.61
Production vendue de biens						
Production vendue de services	71 905		71 905	38 351	33 554	87.49
Chiffre d'affaires NET	93 532		93 532	55 167	38 365	69.54
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 245 153	696 749	548 404	78.71
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			350 701	110 138	240 563	218.42
Autres produits			45 039	46 917	1 879	4.00
Total des Produits d'exploitation (I)			1 734 424	908 971	825 453	90.81
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			20 930	27 877	6 946	24.92
Variation de stock (marchandises)			1 185	1 471	286	19.42
Achats de matières premières et autres approvisionnements				65	65	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			276 575	207 275	69 300	33.43
Impôts, taxes et versements assimilés			18 919	12 520	6 398	51.10
Salaires et traitements			894 391	501 133	393 258	78.47
Charges sociales			182 707	133 577	49 130	36.78
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			39 929	17 529	22 400	127.79
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			171	37	134	359.30
Total des Charges d'exploitation (II)			1 434 807	901 353	533 453	59.18
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			299 617	7 617	292 000	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs




COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12 / 31/12/2021	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	472	83	389	467.83
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	472	83	389	467.83
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		93	93	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		93	93	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	472	10	483	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	300 090	7 607	292 482	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 423	7 629	6 205	81.34
Produits exceptionnels sur opérations en capital	18 027	1 901	16 125	848.18
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	19 450	9 530	9 920	104.09
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	41 512	38 732	2 781	7.18
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 229	1 533	696	45.37
Total VIII	43 742	40 265	3 476	8.63
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	24 292	30 735	6 444	20.97
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	245 820	30 033	275 852	918.51
Total des produits (I+III+V+VII)	1 754 346	918 584	835 762	90.98
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 724 368	911 680	812 688	89.14
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	29 979	6 904	23 074	334.19

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

4 Avenue de la Santoline
Résidence Orion
06200 NICE

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

SARL CG EXPERTISE ANTIPOLIS

100 Rue Albert Caquot

Espace Berlioz

06410 BIOT



ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Tableau de variation des fonds propres	3
Tableau de variation des fonds dédiés	4
Etat des échéances des créances et des dettes	5
Evaluation des immobilisations corporelles	5
Evaluation des matières et marchandises	5
Evaluation des créances et des dettes	5
Produits à recevoir	5
Charges à payer	5
Charges et produits constatés d'avance	6
Détail des charges constatées d'avance	6
Détail des produits constatés d'avance	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	7
Honoraires des commissaires aux comptes	7

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'Association est en redressement judiciaire depuis le 27.09.2013.

La huitième échéance de remboursement a eu lieu le 14.09.2022.

La perte au titre des adhésions et des participations au centre de loisirs s'élève à 25 803 € en 2022.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -****Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Le règlement de l'ANC n°2018-06 a été appliqué pour la première fois en 2020.

Le bénévolat n'est pas valorisé au sein de l'association.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 672		2 040
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	29 180		18 042
Installations générales agencements aménagements divers	21 190		54 632
Matériel de transport	56 124		58 266
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 699		25 656
TOTAL	141 193		156 597
Autres titres immobilisés	30		
Prêts, autres immobilisations financières	2 651		2 935
TOTAL	2 681		2 935
TOTAL GENERAL	150 546		161 572

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			8 712	8 712
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		3 516	43 707	43 707
Installations générales agencements aménagements divers		2 231	73 591	73 591
Matériel de transport			114 391	114 391
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			60 355	60 355
TOTAL		5 747	292 044	292 044
Autres titres immobilisés			30	30
Prêts, autres immobilisations financières		1 000	4 586	4 586
TOTAL		1 000	4 616	4 616
TOTAL GENERAL		6 747	305 372	305 372

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3 772	445		4 217
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 190	7 718	1 992	16 916
Installations générales agencements aménagements divers	8 667	5 556	1 526	12 697
Matériel de transport	19 868	16 305		36 173
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 002	9 906		31 907
TOTAL	61 727	39 484	3 518	97 694
TOTAL GENERAL	65 499	39 929	3 518	101 911

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	445				
Instal.techniques matériel outillage indus.	7 718				
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 556				
Matériel de transport	16 305				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 906				
TOTAL	39 484				
TOTAL GENERAL	39 929				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	178 866		6 904	0-	185 770
Excédent ou déficit de l'exercice	6 904		23 074		29 979
Situation nette	185 770		25 250	4 729-	215 749
Subventions d'investissement	54 042		70 168	18 026	106 184
TOTAL I	239 813		100 146	18 026	321 933



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 586	1 644	2 942
Personnel et comptes rattachés	387	387	
Débiteurs divers	177 323	177 323	
Charges constatées d'avance	6 234	6 234	
TOTAL	188 531	185 589	2 942

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	19 472	19 472		
Personnel et comptes rattachés	46 730	46 730		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	133 054	133 054		
Autres impôts taxes et assimilés	791	791		
Autres dettes	4 258	4 258		
Produits constatés d'avance	29 182	29 182		
TOTAL	233 487	233 487		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des matières et marchandises

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré premier sorti.

L'Association ne supporte pas de frais de stockage.

Le montant du stock au 31.12.2022 est de : 1 426,87 €.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	156 986
Total	156 986

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 664
Dettes fiscales et sociales	79 040
Autres dettes	1 279
Total	96 983



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		6 234
Total		6 234
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		29 182
Total		29 182

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- ASSURANCES VEHICULES	624		
- FRAIS D'INTERNET	609		
- ASSURANCES VEHICULES	24		
- ASSURANCES	206		
- ASSURANCES VEHICULES	624		
- ASSURANCES VEHICULES	692		
- ASSURANCES	330		
- ASSURANCES VEHICULES	624		
- ASSURANCES VEHICULES	547		
- ASSURANCES VEHICULES	806		
- ASSURANCES VEHICULES	1 707		
- LOCATION TELEPHONIE VIATELEASE	525		
- ASSURANCES GARANTIE EPICERIE	65		
- ASSURANCES GARANTIE EPICERIE	49		
- ASSURANCES GARANTIE EPICERIE	49		
Total	6 234		

